



# TRANSPORTS SCOLAIRES pour les élèves marollais

En septembre 2024 votre enfant sera :

## Au collège Saint-Exupéry et habite route de Cheptainville

Il pourra prendre la ligne régulière 101 (pas une ligne scolaire) avec la Carte Imagin'R à acheter auprès de Ile de France Mobilité ou la carte scolaire pour bus de lignes régulières, valable pour un A/R par jour en période scolaire uniquement à acheter auprès de Transdev.

## Lycéen à Arpajon (Lycées Belmondo, Cassin, Michelet)

Il peut prendre la ligne de transport scolaire S91L079 (2 ramassages le matin, 2 déposes le soir) et/ou les lignes régulières 101 puis 4323 (arrêt devant les lycées Belmondo et Cassin) ou la ligne 104 sous réserve d'avoir les titres de transports correspondants.

Pour la ligne S91L079 : achat de la carte Scol'R fournie par Cœur d'Essonne Agglomération par le biais de la mairie.

Pour les lignes régulières : Carte Imagin'R à se procurer auprès de IDFM ou carte scolaire pour bus de lignes régulières, valable pour un A/R par jour en période scolaire uniquement sur une seule ligne définie à acheter auprès du transporteur (Transdev pour la 101 et 104, Keolis pour la 4323)

## Lycéen ou étudiant en-dehors d'Arpajon

Il peut prendre les lignes régulières (pas scolaires) ou le RER (pour Brétigny par exemple)

Pour les lignes régulières : Carte Imagin'R à se procurer auprès de IDFM ou carte scolaire pour bus de lignes régulières, valable sur une seule ligne pour un A/R par jour en période scolaire uniquement à acheter auprès du transporteur de la ligne concernée.

Pour le RER : voir IDFM

## Participation municipale aux frais de transport scolaire

La commune participe à hauteur de 59.50€ aux frais de transports scolaires des familles marollaises qui en font la demande pour :

- les cartes Scol'R et cartes scolaires bus
- les cartes Imagin'R pour les collégiens marollais, inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat d'association
- les cartes Imagin'R pour les lycéens marollais, jusqu'à la fin de la terminale, âgés de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année de souscription, inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat d'association. Sont considérés comme lycéens les élèves d'un lycée, établissement d'éducation de second cycle destiné à préparer à l'épreuve du baccalauréat.



# INFORMATIONS Administratives



## Pour la carte Scol'R

La carte Scol'R, fournie par Cœur d'Essonne Agglomération, permet de voyager uniquement sur les lignes scolaires reliant Marolles-en-Hurepoix aux lycées d'Arpajon. Sa valeur forfaitaire est de 337.73€.

Pour l'obtenir il faut s'inscrire en ligne sur <https://ts.iledefrance-mobilites.fr/inscription> jusqu'au 31 juillet et déposer le formulaire rempli en mairie accompagné de :

- le certificat de scolarité de votre enfant
- un justificatif de domicile
- la copie de votre pièce d'identité
- un chèque de 278.23 € à l'ordre du Trésor Public correspondant au tarif de la carte Scol'R déduction faite de la participation communale de 59.50€

## Pour la participation financière de la commune après l'achat des autres titres de transports

Les éléments suivants sont à déposer en mairie avant le 30 octobre 2024

- la facture du titre de transports (à défaut la copie du titre)
- le certificat de scolarité de votre enfant
- un RIB
- la copie de la pièce d'identité du parent qui fournit le RIB
- un justificatif de domicile

Le virement des 59.50€ sera effectué en novembre 2024.

Le pôle Mobilités de Cœur d'Essonne Agglomération est disponible pour toutes questions au 01.69.72.19.01 et l'adresse mail : [css.cdea@coeuressonne.fr](mailto:css.cdea@coeuressonne.fr)

Des informations (tarifs, horaires, différentes titres de transports) sont également disponibles sur le site de CDEA: <https://www.coeuressonne.fr/vos-services/mobilites/bus/transports-scolaires/>

Ainsi que sur le site d'IDFM : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs>